

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE FONT-ROMEUE ODEILLO VIA
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2021**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN,
Le VINGT-SEPT JANVIER à 18h00,**

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEUE ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire,

Date de la convocation : 21 janvier 2021

La séance n'était pas autorisée au public. La retransmission des débats en direct a pu être suivie par le public, le lien internet pour la diffusion en live de ce conseil municipal était le suivant : <https://www.facebook.com/CommuneFontRomeu>.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Faëza OMAHSAN

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Ayant pris part aux délibérations : 18

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ARTIGUES Inès – M. DÉMELIN Jean-Louis – Mme DELIAS Christine – M. DESCLAUX Fabien – M. DOVAL Loïc – Mme GARRABE-POUGET Jeannine – Mme LARROZE Rachel – M. LATUTE Jean-Michel – Mme LEBECQ Michelle – Mme LE TOAN BARES PhongLan – M. LUNEAU Alain – Mme NOLIN Claire – Mme OMAHSAN Faëza – M. PEREZ Julien – Mme PIERA Martine – M. RIFF Michel.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. BOSSELUT Rodolphe – Mme NGUYEN Liliane – M. PONSAS Serge.

AVAIENT PROCURATION :

Mme ARTIGUES Inès pour M. BOSSELUT Rodolphe – M. LUNEAU Alain pour Mme NGUYEN Liliane.

DEL-2021-009 - VOTE DES TARIFS DES SECOURS SUR PISTES POUR 2021

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur les propositions de tarifs des secours sur pistes pour l'année 2021,

Vu l'accord de la Commune de BOLQUERE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1 - FIXE les tarifs 2021 dans les conditions suivantes :

- Secours sur pistes :

	TARIFS 2021
FRONT DE NEIGE	53,00 €
ZONE NORDIQUE	202,00 €
ZONE RAPPROCHEE (A)	202,00 €
ZONE ELOIGNEE (B)	355,00 €
ZONE HORS PISTES (C)	700,00 €

- Transports sanitaires en ambulances (Marché Public de prestations de services sanitaires d'une durée de 2 ans avec la société ALTI – ASSISTANCE 66 800 SAILLAGOUSE) :

1. Transfert vers le Centre Médical approprié :	230,00 €
2. Transfert vers l'hôpital de PUIGCERDA :	290,00 €
3. Transfert vers l'hôpital de PRADES (ou la clinique) :	
4. Transfert vers l'Hôpital de PERPIGNAN (ou tout autre établissement) :	

- Transports par le SDIS (convention annuelle) : 250,00 €

2 – PREND ACTE de la convention annuelle avec le SDIS.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Fait à Font-Romeu Odeillo Via,
le 28 janvier 2021

Le Maire,
Alain LUNEAU

